## BAN ASBESTOS FRANCE

## Association de lutte contre l'amiante

http://www.ban-asbestos-france.com

Patrick HERMAN (président)

Tél/fax: 05 65 62 23 02

Algues 12230 Nant Email: patrick.herman@ free.fr



Le 28 janvier 2010

Monsieur Charest,

Nous vous demandons d'arrêter de toute urgence les exportations d'amiante vers l'Inde et les autres pays où ce matériau est manipulé par des travailleurs désespérément pauvres, dans des conditions dangereuses, créant une véritable tragédie sanitaire pour les décennies à venir.

L'exportation de l'amiante par le Québec n'apporte que le déshonneur à la réputation internationale de votre pays.

Les experts de santé renommés du Québec, ainsi que la « Canadian Médical Association », « the Canadian cancer society », le « Canadien Labour Congress », la fédération des professeurs canadiens, des professionnels de santé de neuf universités dans tout le canada, ont tous réclamé au Québec d'arrêter ses exportations d'amiante.

Des professionnels de santé du Québec et d'autres ont tous condamné les fausses informations répandues par l'industrie de l'amiante, précisant que ces informations trompeuses menacent la santé publique, spécialement dans les pays pauvres.

95 % de l'amiante utilisé sont de type chrysotile et partout où celui-ci a été utilisé au Québec mais également dans les pays industrialisés qui ont banni le chrysotile, cela a engendré une vague tragique de maladies (mésothéliomes, cancers du poumon et asbestoses) et de morts. Le Québec et les autres nations industrielles telles que les USA, l'Europe et l'Australie, n'utilisent donc plus du tout l'amiante car elles savent, par expérience, qu'il est impossible d'utiliser ce matériau en toute sécurité.

Nous vous demandons de ne pas pratiquer le double standard : désamiantage des écoles, des hôpitaux et des bâtiments au Québec dans le but de protéger les vies de ses habitants mais maintien de l'exportation d'amiante chrysotile, qui tue de la même manière, dans d'autres pays.

Votre propre Institut de Santé Publique s'oppose à votre gouvernement à propos de l'utilisation de l'amiante chrysotile. En effet, le « Québec National Health Institute « (INSPQ) a publié 15 rapports, tous documentés, qui prouvent qu'il est impossible de manipuler l'amiante en toute sécurité au Québec, ceci malgré la technologie avancée et des règles directives substantielles.

Mais nous constatons que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement canadien de bloquer l'inscription de l'amiante chrysotile dans la liste des produits dangereux, à la convention de Rotterdam. Cette convention donne aux pays importateurs le droit d'être informés sur la dangerosité du chrysotile avant que cet amiante leur soit exporté. Nous considérons que cette action ternit la réputation du Québec et ainsi sape les droits humains donnant une plus grande priorité aux intérêts de l'industrie de l'amiante qu'aux droits et vies des peuples des pays en voie de développement.

Nous vous prions de saisir cette opportunité pour démontrer la solidarité internationale en laquelle croit la population québécoise. Il faut mettre la santé et la vie des travailleurs de l'Inde et les pays du Sud au dessus des intérêts politiques à courte vue.

La majeur partie des syndicats indiens, et ceux qui les soutiennent, ont demandé l'interdiction de l'amiante. Nous vous demandons d'écouter la voix des travailleurs indiens ainsi que celle de vos propres experts québécois.

Le gouvernement sud-africain, qui était l'un des pourvoyeurs majeurs d'amiante chrysotile, l'a maintenant banni. Si le gouvernement sud africain privilégie la vie humaine au dépit de l'industrie de l'amiante, nous espérons que vous, représentant le peuple québécois, ferez de même.

Avec beaucoup d'espoir, nous attendons votre réponse.

Respectueusement.

**BAN ASBESTOS FRANCE**